

Bureau Fédéral

Réunions des 8 et 10 septembre 2020 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Cathy GISCOU et Stéphanie PIOGER.
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Excusée : Mme Nathalie LESDEMA

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD, Marie HOEL et Amélie MOINE
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS

1. Ouverture par le Président

Un courriel a été adressé à nos structures pour les informer de nos actions et réflexions liées à la Covid en ce début de saison.

Deux gros chantiers :

- Le lancement des compétitions, leur gestion quotidienne et les adaptations à apporter en fonction de l'évolution de la situation. La Commission Fédérale des Compétitions a présenté un premier document lors du Bureau Fédéral du 29 août 2020 et le complètera avec des questions reçues des territoires depuis cette date. Le Bureau Fédéral, en réunion le 23 septembre prochain, étudiera tous les scénarii et prendra des décisions ;
- Le traitement des reports de rencontres liées à la Covid.

2. Point à date de la situation sanitaire

Amélie MOINE a participé à une réunion avec le Ministère des Sports, des Fédérations et Ligues professionnelles de sports collectifs sur la reprise du sport professionnel. Elle présente les protocoles établis par les autres disciplines.

Un Conseil de Défense aura lieu en fin de semaine au cours duquel l'isolement des cas positifs et cas contacts sera certainement abaissé de quatorze jours actuellement à sept.

Il est rappelé qu'un cas contact est notamment une personne qui est restée en contact, sans masque, au moins 15mn et à moins d'un mètre de distance, avec une personne testée positive.

3. Procédures pour les demandes de reports liées à la Covid

A l'heure actuelle, 3 acteurs peuvent décider de l'annulation d'une rencontre :

- L'État et/ou le Préfet ;
- La collectivité locale propriétaire de l'équipement ;
- La FFBB et ses structures déconcentrées que sont les Ligues Régionales et Comités Départementaux ou Territoriaux, notamment sur recommandation des Agences Régionales de Santé.

Gilles THOMAS présente le protocole de la LNB en matière de report des rencontres.

Une procédure spécifique est mise en place pour les clubs de LFB.

Cette procédure de report de matches intégrée dans le protocole entraînement et compétition du basketball professionnel (hors LNB) est présentée pour validation. Ce protocole sera susceptible d'adaptations.

Validation par le Bureau Fédéral

Il est par ailleurs créé un Groupe Sanitaire LFB, qui sera compétent pour transmettre une proposition au Groupe Sanitaire Fédéral qui statuera sur les demandes de report de rencontre LFB.

Le Groupe Sanitaire LFB est composé de :

4 membres, 3 membres minimums pour délibérer

- Médecin Fédéral
- Médecin de la LFB
- Directrice de la LFB
- Directeur du service Haut Niveau des Clubs

Validation par le Bureau Fédéral

Principes retenus pour le report d'une rencontre au niveau fédéral (hors LFB), déclinables au niveau régional et départemental :

- Tous les clubs doivent déclarer une liste de 7 joueurs (joueuses) « majeurs » pour chacune de leurs équipes auprès de la Commission des Compétitions de la structure organisatrice avant le 30 septembre. Cette liste sera figée jusqu'au 18 octobre inclus et pourra être modifiée une seule fois à compter du 19 octobre sur demande du club ;
- Les joueurs faisant partie de la liste des « brûlés » devront être inscrits dans la liste des 7 joueurs « majeurs » ;
- Aucune demande de report ne pourra être traitée tant que cette liste n'aura pas été transmise ;
- Un report de rencontre ne sera accepté que si un club compte dans son effectif au moins 3 de ses joueurs majeurs déclarés positifs à la Covid et/ou cas contact nécessitant un isolement validé par l'Agence Régionale de Santé ;
- Si un entraîneur est un cas positif avéré ou cas contact soumis à l'isolement par l'ARS et qu'il ne peut être remplacé par une ressource disposant des mêmes aptitudes métier, une dérogation sera accordée pour que le match ait lieu en inscrivant un entraîneur/joueur sur la feuille de marque.

Le Bureau Fédéral décide, dans le cadre spécifique de la Covid, de n'appliquer aucune pénalité financière ou sportive pour non-respect du nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de marque pour la saison 2020/2021.

La demande de report de rencontre sera à effectuer auprès du Groupe Sanitaire (Fédéral, Régional ou Départemental) mis en place au sein de la structure organisatrice à l'aide d'un formulaire spécifique. Elle devra être envoyée au plus tard le vendredi à 14h pour les matchs programmés le samedi ou le dimanche et au plus tard la veille à 14h pour les matchs ayant lieu en semaine.

Les éléments médicaux (tests positifs, justificatifs de l'Agence Régionale de Santé etc...) seront à envoyer à la Commission Médicale ou au médecin élu/référent de la structure organisatrice, ou toute autre personne habilitée par le médecin régional ou départemental sous couvert du respect du secret médical, qui validera les documents et transmettra son avis au Groupe Sanitaire. Ce dernier accordera ou non le report de la rencontre.

Validation de ces principes par le Bureau Fédéral.

Création et composition du Groupe Sanitaire Fédéral :

10 membres au total, 5 membres minimum pour délibérer

- Président Fédéral
- Secrétaire Général
- 7 Vice-Présidents
- Président de la Commission Médicale Fédérale

Validation de la création de ce Groupe et de sa composition par le Bureau Fédéral.

Une proposition d'adaptation des règlements eu égard à la Covid sera présentée au prochain Bureau Fédéral. Un chapitre spécifique relatif aux dispositions réglementaires applicables en période de COVID-19 sera intégré aux règlements fédéraux.

4. Questions diverses

Jean-Pierre HUNCKLER propose le report des premières échéances des facturations liées aux engagements fédéraux au 15 octobre.

Accord du Bureau Fédéral.

Amélie MOINE informe qu'une décision sera prise sur le dossier Voiron, suite au recours devant le Tribunal Administratif, à la fin de cette semaine.

Jean-Pierre SIUTAT :

- A participé, avec Stéphanie PIOGER et Bruno MARITON, Président réélu du Comité Territorial Aude - Pyrénées-Orientales, à une conférence de presse avec la ville de Perpignan. La nouvelle municipalité a fait part de sa volonté qu'un nouveau club de basket voit le jour.
- Fait part des difficultés rencontrées par FIBA Europe pour organiser les compétitions européennes de clubs. Il a été décidé que l'Eurocup féminine démarrerait en janvier 2021. En Euroleague Féminine, une enquête fait ressortir que 9 clubs sont prêts à démarrer la compétition dès maintenant, les 9 autres à partir de janvier 2021. Une étude est actuellement en cours avec des scénarii de bulles regroupant 4 équipes sur une semaine. Sur nos 3 clubs concernés, Bourges et l'Asvel Féminin sont intéressés pour accueillir ces bulles. Une décision définitive sera prise en début de semaine prochaine.

Première partie de la prochaine réunion du Bureau Fédéral le 18 septembre 2020 à Paris.